

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le treize février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARTIN EN BRESSE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Didier VERNAY, Maire.

Etaient présents : M. Didier VERNAY, M. Didier MARCEAUX, Mme Christelle CHARTON, M. Yves DESSAUGE, Mme Jocelyne DETROIT-JUILLOT, M. Guy GAUDRY, Mme Jocelyne ALIGNOL, Mme Maryse COLAS, Mme Isabelle GUINOT, M. Madjid KHALED, Mme Brigitte MERITE, M. Jean-Luc MICHAUDET, Mme Céline PANGAUD, M. Claude PHILIPPE, Mme Marie-Céline ROSSIGNOL, M. Jean-Marc SALLAZ,

Etaient absents excusés : M. Guy FEVRAT, M. Pierre-André ROBLOT, Mme Amandine TRULLARD.

Pouvoirs : 3 (de M. FEVRAT à M. VERNAY, de M. ROBLOT à Mme GUINOT, de Mme TRULLARD à Mme ALIGNOL)

Secrétaire de séance : M. Madjid KHALED

Date de la convocation : 3 février 2017

Date d'affichage des délibérations : 15 février 2017

---

---

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité. L'ordre du jour est ensuite examiné.

**AFFECTATION DE DIVERSES PARCELLES COMMUNALES** : A la suite du départ en retraite d'un agriculteur, le bail rural concernant diverses parcelles communales a pris fin. Après étude du dossier, il s'avère qu'une parcelle a fait l'objet d'une demande d'acquisition par l'agriculteur riverain. Plusieurs agriculteurs ont obtenu des autorisations d'exploiter pour les autres terrains. Toutefois, un désaccord existe concernant l'autorisation d'exploiter attribuée par la DDT pour la parcelle F170 située aux Paucoups, alors qu'un exploitant riverain a vu sa demande rejetée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'affectation des parcelles comme suit : Parcelle D106, le Paradis : mise en vente ; Parcelle F170, les Paucoups : non remise en location dans l'immédiat ; Parcelles F294, F18, F254, F268, F269 : mise en location en bail rural

Le montant du fermage des baux ruraux à intervenir est fixé à 100 € par hectare

**VENTE DE LA PARCELLE D 106 – LIEU-DIT LE PARADIS** : Le Conseil Municipal décide de vendre à M. Christophe Girardeau, agriculteur, la parcelle de terrain cadastrée D 106 d'une contenance de 3 100 m<sup>2</sup> au lieu-dit Le Paradis pour un montant de 800 €. Les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

**OUVERTURE DE CREDITS N° 1 – BUDGET PRINCIPAL 2017** : Le Conseil Municipal décide l'ouverture des crédits suivants en section d'investissement :

- 3 500 € en dépôts et cautionnements (remboursement des cautions des logements) (article 165. OFI)
- 4 500 € de logiciels (1<sup>ère</sup> année de changement des logiciels) (article 2051. ONA)
- 5 000 € de travaux à la salle gaudillat dont 4 000 € installation de volets roulants et 1 000 € luminaires (article 21318. ONA)
- 3 000 € travaux ADAP à la salle Gaudillat par entreprise (article 21318. Opération 196)
- 36 000 € pour l'agence postale (article 21318. Opération 199)

soit au total 52 000 €

**EMPLOIS COMMUNAUX DE LA FILIERE TECHNIQUE** : Le Conseil Municipal décide de fixer les emplois communaux de la filière technique comme suit à partir du 1er mars 2017 :

1 poste d'Agent de Maîtrise principal à temps complet

8 postes d'Adjoint technique territorial à temps complet

5 postes d'Adjoint technique territorial à temps non complet dont les temps de travail sont de : 14H30mn (au lieu de 20H15mn), 24H15mn, 26H15mn (au lieu de 25H15mn), 26H30mn, 27H45mn

## **BAIL AVEC LA SAS FREE MOBILE POUR L'IMPLANTATION DE SES INSTALLATIONS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES – MISE A JOUR NUMERO DE PARCELLE :**

Au cours de la séance de conseil municipal du 17 novembre dernier la SAS FREE MOBILE a présenté son projet d'implantation d'installations de communications électroniques sur la zone d'activités les Quarts. Le conseil s'est alors prononcé favorablement à la location d'un terrain d'environ 30 m<sup>2</sup> sur la parcelle B 1890 de la zone d'activités les Quarts, pour un loyer annuel de 2 000 €, pour une période de 12 ans reconductible par tacite reconduction pour des périodes successives de 6 ans. Lors de ce vote, une étude complémentaire a été demandée pour vérifier la possibilité d'installer une antenne plus haute afin d'assurer une meilleure desserte des hameaux de Colnand et Perrigny.

Il s'avère qu'un découpage parcellaire n'avait pas encore été pris en compte par les services du cadastre au moment de la constitution du dossier et que le numéro de parcelle a été modifié. Il ne s'agit plus de la parcelle B 1890 mais B 1981. Afin que la délibération et le bail concordent, la société FREE MOBILE demande à ce qu'une nouvelle délibération soit adoptée. Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Prend note que la SAS FREE MOBILE a, depuis le 17 novembre dernier, réalisé l'étude complémentaire demandée et pris la décision de porter la hauteur de l'antenne à 32 m au lieu de 25, ce qui devrait améliorer la couverture des hameaux de Colnand et Perrigny.
- Se prononce favorablement au projet de bail dont l'objet est de louer à la SAS FREE MOBILE un terrain d'environ 30 m<sup>2</sup> pris sur la parcelle **B 1981** de la zone d'activités les Quarts, moyennant le paiement d'un loyer annuel fixé à : **2 000 €**

## **CONVENTION POUR LA PERCEPTION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT AVEC LA SOCIETE SAUR :**

Le Conseil Municipal approuve la convention à intervenir entre la commune et la SAUR pour la perception de la redevance d'assainissement pour la durée du contrat d'affermage du service d'eau potable moyennant un montant de 1.50 € HT par facture.

## **ORGANISATION D'UNE ETAPE DE LA COURSE CYCLISTE « LA ROUTE DE SAONE ET LOIRE » -**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que soit organisé, dans la commune, le départ de la troisième étape de l'épreuve cycliste « La route de Saône et Loire » le dimanche 18 juin prochain. Décide d'attribuer à l'association ASPTT Chalon sur Saône une subvention exceptionnelle de 800 €.

## **ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIES SUR LE PERIMETRE DE LA REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE EN TANT QUE MEMBRE :**

Le Conseil municipal approuve l'adhésion en tant que membre au groupement de commandes mis en place au niveau de la Région Bourgogne Franche Comté pour l'achat d'énergies et des services associés : électricité et gaz. Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre ; son représentant est autorisé à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de SAINT MARTIN EN BRESSE.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX CHALON SUD EST :**

> Lors de la réunion du 19 décembre dernier, il a été remis à chaque conseiller un exemplaire du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2015 établi par le Syndicat. Le Conseil Municipal ne formule ni observation ni question concernant ce rapport.

> Le maire rend compte de la dernière assemblée générale du syndicat. A noter qu'au printemps, la canalisation d'eau sera changée route de la Madeleine. Les revêtements prévus sur les trottoirs aménagés dernièrement seront réalisés ensuite.

**SYDESL**: Lors de la réunion du 19 décembre dernier, il a été remis à chaque conseiller un exemplaire du rapport d'activité 2015 établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Chalon Sud Est; Le Conseil Municipal ne formule ni question ni observation concernant ce rapport

**Remerciements** : L'association Agir pour Avancer remercie la commune pour son soutien lors du loto de la solidarité (lots et participation active).

**Les vergers conservatoires** : le maire expose au conseil municipal qu'il a reçu une proposition d'aménagement d'un verger conservatoire sur la commune. Il s'agit de planter sur un terrain fourni par la commune entre 15 et 30 arbres fruitiers de la région ; le terrain est délimité par une petite haie et signalé par une panneau pédagogique. Ce type d'opération coûte entre 3 000 et 4 000 € et peut être subventionné à hauteur de 80 % par la Région. Un devis a été demandé.

**SICED** : Le maire rend compte de la dernière assemblée générale du syndicat. Les extensions de 3 déchetteries ont été réalisées, dont celle de St Martin, pour un montant global de 509 000 €. A noter le projet du syndicat d'acheter 2 véhicules électriques.

**Elections 2017** : Les permanences des bureaux de vote sont organisées entre les conseillers pour :  
- les élections présidentielles : dimanches 23 avril et 7 mai 2017 (fermeture des bureaux de vote à **19h**) – les élections législatives : dimanches 11 et 18 juin 2017 (fermeture des bureaux de vote inchangée à 18 h)

**Dessertes** : des trous importants sont signalés par Mmes MERITE et PANGAUD dans des chemins ruraux sur Perrigny et Colnand. M. PHILIPPE fait part également d'un problème d'accès par une desserte rurale pour une habitation à Perrigny (chemin de la Corbotte). Un chiffrage des travaux sera demandé pour cette desserte.

**Cérémonie de la Madeleine** : le maire rappelle aux conseillers qu'ils sont attendus pour la préparation de la cérémonie de la Madeleine le 5 mars prochain.

La séance est levée à 22 H 25. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ; ont signé au registre les membres présents.